



ÎLE-DE-FRANCE  
Commission Paritaire Régionale  
Interprofessionnelle de l'Artisanat

U2P • CFDT • CFE-CGC • CFTC • CGT • CGT-FO

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La CPRIA en Ile-de-France lance son nouveau site web !

Depuis des semaines la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) en Ile-de-France travaille à la refonte de son site internet.

La date de lancement est enfin arrivée !

La CPRIA est très enthousiaste à propos de ce site web et il ne pouvait y avoir de meilleur moment que l'approche des fêtes de fin d'année pour le lancer !

Conçue pour répondre aux besoins des salariés et des dirigeants des entreprises de l'artisanat en Île-de-France, la plateforme CPRIA met à l'honneur une (parmi de nombreuses autres) caractéristique : promouvoir le dispositif **PROXIMEO**, le **club avantages dédié aux salariés et dirigeants de l'artisanat** [https://www.cpria-idf.fr/proximeo\\_france](https://www.cpria-idf.fr/proximeo_france)

En complément de cette offre différenciante, le site web de la CPRIA permet aux visiteurs de découvrir plus aisément les missions de la CPRIA et d'en savoir davantage sur les derniers travaux, toujours conduits de manière paritaire faut-il le rappeler, sur l'importance et l'indispensable dialogue social en Ile-de-France, lieu d'échanges et de réflexions adapté au service des artisans et de leurs salariés.

Pour finir, citons la Vice-Présidente, Véronique Langlais, qui analyse cette belle réalisation comme une symphonie digitale : *« chaque note a représenté une opportunité d'échange, où l'harmonie des voix a permis de créer une mélodie de compréhension et de collaboration. »*

Pour la Présidente, Jena Tran, la réactualisation du site web de la CPRIA en Ile de France amène les membres de la CPRIA « à donner vie à une vision du dialogue social pour l'artisanat et de créer un outil utile, lisible et facile d'accès pour les salariés comme pour les dirigeants des entreprises de l'artisanat ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <https://www.cpria-idf.fr/>

Paris, 13 décembre 2023

**Contact presse :**  
**Secrétariat technique**

U2P Île-de-France  
53 Rue Ampère  
75017 PARIS

iledefrance@u2p-france.fr  
Tél : 06 01 13 05 55

Les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA) ont été créées par les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et U2P) avec l'accord du 12 décembre 2001, relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat.

La CPRIA en Ile-de-France est composée paritairement de salariés et d'employeurs issus prioritairement d'entreprises relevant du champ de l'accord.

CFdt: ÎLE-DE-FRANCE



U2P union  
des entreprises  
de proximité  
ÎLE-DE-FRANCE